

La location sociale



Les bénéficiaires :

- Les **logements PLAI** : Financés par le **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** sont attribués aux locataires en situation de grande précarité,
- Les **logements PLUS** : Financés par le **Prêt Locatif à Usage Social** correspondent aux location HLM (Habitation à Loyer Modéré),
- Les **logements PLS** : Financés par le **Prêt Locatif Social** sont attribués aux candidats locataire ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé, *(ne pas confondre avec le PLS accession)*
- Les **logements PLI** : Financés par le **Prêt Locatif Intermédiaire** sont également attribués aux locataires aux revenus trop élevés pour prétendre aux locations HLM mais insuffisants pour se loger dans le parc privé.

Les conditions :

Pour accéder à un logement à loyer modéré, le candidat locataire doit justifier de **ressources égales ou inférieures aux plafonds réglementés**. Ces plafonds varient selon le type de financement du logement (PLAI, PLUS, PLS, PLI).

Ils sont définis en fonction du revenu fiscal de référence à l'année N-2 en fonction de :

- la composition du ménage
- la localisation du bien (zones)

Les zones :

Les logements **PLAI, PLUS, PLS** sur **Ciboure** sont situés en **Zone 3**

Les logements **PLI** sur **Ciboure** sont situés en zone **B2** (agglomération de plus de 50000 habitants)

Caractéristiques :

Le **PLAI** permet aux personnes en précarité financière et sociale de se loger.

Le **PLUS**, majoritairement employé par les bailleurs sociaux, correspond à un objectif de mixité sociale,

Le **PLS** et le **PLI** correspondent à des logements "intermédiaires" destinés aux classes moyennes.

Ils requièrent tous les deux les 4 conditions suivantes :

1. Être destiné aux **classes moyennes**,
2. Être en **zone tendue**,
3. Faire l'objet d'une **aide de l'état** ou de **collectivité**,
4. Respecter un **plafonnement de loyer**

Ressources :

Sur la commune de Ciboure, en 2025 et selon le type de prêt, le plafond des revenus (N-2) à la date de la signature de la réservation doit être égal ou inférieur à :

Nb de personnes du ménage	Ressources			
	PLAI	PLUS	PLS	PLI (zone B2)
1	12759 €	23201 €	30161 €	32243 €
2	18591 €	30984 €	40279 €	43058 €
3	22356 €	37259 €	48437 €	51778 €
4	24875 €	44982 €	58477 €	62510 €
5	29105 €	52915 €	68790 €	73535 €
6	33800 €	59636 €	77527 €	82873 €
Par personne en plus	+ 3657 €	+ 6652 €	+ 8648 €	+ 9243 €

NB : le calcul du PLS se fait en majorant le PLUS de 30%

Source : <https://www.actionlogement.fr/guides/trouver-un-logement/logements-plai-pli-plus-plus>